1er SYNDICAT DE FRANCE

Une DGAC unie protège tous les agents.

Élections professionnelles DGAC
3 au 10 décembre 2026
CAP des TSEEAC

UNE QUALIFICATION EN MOINS, DES PERSPECTIVES EN PLUS.

Exploitation, information aéronautique, informatique, électrotechnique, surveillance, encadrement, formation, contrôle : les TSEEAC sont partout. Voter CFDT à la CAP des TSEEAC, c'est défendre **chaque parcours**, et ne jamais être seul face à une décision qui vous est défavorable.

VOS CANDIDATS CFDT À LA CAP DES TSEEAC



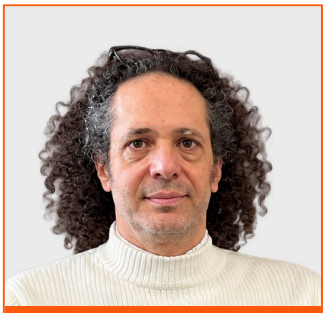
Anne-Catherine VINA
Agent BNIA | SNA GSO



Mathurin ANTOINE
Adjoint au chef de division | DSAC O



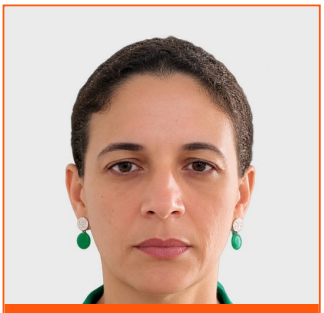
Dustin BOURGEOIS
Agent Vigie Trafic | SNA RP



Marc BUSIDAN
Expert sénior | DO EC



Christophe COSQUERIC
Chargé d'affaires | SNA SSE



Catherine DUFFAU
Spécialiste régalien | DSAC AG



Eric BECHET
Assistant de subdivision | SNA AG



Daniel COPY
Chef de division | DSAC N

La commission administrative paritaire (CAP) des TSEEAC réunit à parts égales l'administration et des techniciens élus. Vous votez aussi au comité social d'administration (CSA) de votre service, pour le collectif, et au CSA ministériel, pour les grandes orientations.
Trois votes, trois rôles : votre voix dans chacune des trois urnes.

À quoi sert l'instance ?

Depuis la loi du 6 août 2019, mutations et promotions ne passent plus en CAP : elles suivent des lignes directrices de gestion. La CAP reste le lieu où une décision individuelle défavorable est examinée contradictoirement, avec des représentants de votre corps. Exemples : révision du compte rendu d'entretien, refus de temps partiel ou de formation, refus de titularisation, discipline, refus de télétravail.

VOTER CFDT, C'EST VOTER POUR...

- **Revaloriser les fonctions d'exploitation, techniques et de surveillance**, notamment au travers des licences en place, et reconnaître les compétences transverses : sûreté, environnement, coordination.
- **Défendre les taux de promotion** à chaque grade, avec une priorité aux qualifiés et des règles connues de tous.
- **Élargir l'accès aux emplois fonctionnels**, avec une révision régulière de la liste des fonctions éligibles, ouverte à tous les métiers.
- **Ouvrir davantage l'accès à la catégorie A** : une voie d'accès aux corps d'IEEAC et d'IESSA, sans perte de traitement au reclassement, emploi fonctionnel compris.
- **Vous accompagner dans chaque recours**, du compte rendu d'entretien au refus de formation, en tenant les délais.

CE QUE LA CFDT A DÉJÀ OBTENU

Avec le protocole signé par la CFDT :

- **Catégorie A** : une liste de promouvables chaque année vers les corps des IEEAC et IESSA, à l'instar de ce qui se fait pour les autres corps de catégorie B, même si la mesure n'est pas encore applicable.
- **Qualifications** : la première qualification est supprimée et la seconde simplifiée. Fini une partie du bachotage, sans retard ni perte dans votre avancement.
- **Grade principal** : la seconde qualification n'en dépend plus ; vous la présenterez selon votre ancienneté, dès que l'administration en aura fixé les conditions.
- **Emplois fonctionnels** : **134 emplois de plus au 1er janvier 2027**, dont un nouveau niveau, chef d'unité technique.

NOS ENGAGEMENTS / NOS COMBATS

- **Avant la séance** : conseil confidentiel, analyse du dossier, aide à la rédaction. **Pendant** : une défense fondée sur des faits. **Après** : le suivi de vos droits.
- **Formation initiale** : nous refusons un concours à bac + 1 et la suppression d'une année de formation à l'ENAC, qui affaibliraient le corps.
- **Opérationnels** : nous exigeons un cadre du temps de travail protecteur, et le paiement des revalorisations et primes méritées, obtenues avec le protocole.

COMMENT VOTER

Le vote est électronique, **du 3 au 10 décembre 2026**. Vous votez trois fois : CSA de votre service, CSA ministériel et CAP des TSEEAC. Un vote par scrutin : votez aux trois.

AUCUN TSEEAC NE DOIT RESTER SUR LE TARMAC. JE VOTE CFDT.

Cfdt: 1er SYNDICAT DE FRANCE

élections professionnelles 2026 3>10 DÉC. JE VOTE

Défendons des postes pour tous les métiers